

Département
VOSGES
Canton
REMIREMONT
Commune
LE THOLY

ARRÊTE DU MAIRE

POLICE MUNICIPALE – FERMETURE A LA CIRCULATION
VC 5 "Route du Petit Paradis" entre la place du Général Leclerc et l'intersection
Route du Petit Tholy et du Chemin du Pin -
INTERDICTION DE STATIONNER « Place des Combattants d'AFN »
"Festival ResoNuances" – Samedi 11 juillet 2026

Le Maire de la Commune de **LE THOLY** :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU l'organisation d'un Festival par l'association ResoNuances devant la salle polyvalente, place des Combattants d'AFN, place du Général Leclerc et sur la VC N°6 dite « route du Petit Paradis » ;

Considérant qu'il convient de restreindre la circulation automobile pendant le déroulement de cette manifestation afin d'assurer la sécurité des exposants et des piétons ;

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation automobile est interdite **du Samedi 11 juillet 2026 de 15 heures 00 au Dimanche 12 juillet 2026, 01 heures 00** sur la V.C. n° 5 dite "route du Petit Paradis", de son intersection avec la place du Général Leclerc jusqu'au carrefour avec la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

Article 2 : Le stationnement est interdit le long de la VC 5 du **11 juillet 2026 à 15 heures 00 au 12 juillet 2026 à 01 heures 00.**

Article 3 : La circulation sera déviée par la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

Article 4 : L'association ResoNuances procédera à la pose de la signalisation adéquate.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- Monsieur Florent VANSON, Président de l'Association ResoNuances
- M. le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Responsable des services techniques
- Affichage aux lieux habituels

Fait à LE THOLY, le 07 juillet 2026

Le Maire,
Alexis BACHEVARD

